

Fiche-action n°M2

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Promouvoir et améliorer les transports collectifs »

Situation et justification :

La commune de Chêne-Bourg est bien desservie par les transports publics (trams et bus des lignes urbaines, secondaires, régionales et transfrontalières) qui offrent de nombreuses liaisons avec le centre-ville, avec les quartiers de la commune et avec le réseau genevois, dont les plus importantes sont :

- la voie ferrée qui relie actuellement la commune à la Gare des Eaux-Vives et à Annemasse (qui deviendra le futur CEVA) ;
- les trams n° 12 (Moillesulaz - Bachet) et n° 16 (Moillesulaz - Cornavin) ;
- les bus n° 9 (Petit-Bel-Air – CERN ou Gare ZIMEYSA), n° 20 (Cressy – Thônex-Vallard-Douane) et n° 27 (Tours Lignon - Thônex-Vallard-Douane) ;
- les bus n° 31 (P+R Sous-Moulin – Puplinge-Marquis) et n° 34 (Chevrier – Veyrier-Tournettes) ;
- la ligne C (Malagnou – Monniaz) ;
- les lignes de bus TAC¹ transfrontalières 1 (P+R Sous-Moulin – Perrier) et 2 (P+R Sous-Moulin – Près des Plans/Ville-la-Grand).

• *Saturation des transports en commun aux heures de pointe*

Malgré les nombreuses liaisons qu'offrent les transports en commun aux habitants de Chêne-Bourg, les trams et les bus (en particulier les 20 et 27 desservant le P+R du Sous-Moulin) sont *insuffisants* et *irréguliers* par rapport à la demande aux heures de pointe.

• *Indications concernant la part modale des déplacements des habitants de Chêne-Bourg*

Une enquête réalisée par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) en 2000, montre que les habitants de Chêne-Bourg mettent en moyenne *23 minutes* pour rejoindre leur lieu de travail et que les moyens de locomotion les plus couramment utilisés sont la *voiture* (44,5%) et les *transports collectifs* (38,7%).

• *Développement des infrastructures de transport collectif*

Plusieurs améliorations sont planifiées par le canton :

- prolongement du tram n° 17 (ou du tram n° 16) jusqu'à la Gare de Chêne-Bourg ;
- prolongement du tram jusqu'à Annemasse ;
- développement du réseau TAC qui renforcera la liaison avec les lignes urbaines et régionales genevoises ;
- augmentation de la fréquence de la ligne 9 en relation avec l'ouverture du CO et son prolongement de la desserte des Communaux d'Ambilly.

¹ Transports Annemassiens Collectifs

Objectifs visés :

- Diminuer l'utilisation de la voiture par les habitants de la Commune et désengorger la circulation aux heures de pointe ;
- Améliorer l'intermodalité.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Sur le plan social, le renforcement du réseau de transports en commun permet aux personnes ne disposant pas de voiture individuelle de pouvoir se déplacer facilement et sûrement. Par ailleurs, ce mode de transport augmente la sécurité des personnes (par exemple, moins d'accidents de la circulation) et réduit les coûts de la santé. Enfin, les avantages environnementaux de l'usage des transports collectifs résident dans la limitation des émissions polluantes.

Descriptif des actions :

Diverses actions sont envisagées sous ce chapitre :

- Appuyer le développement des infrastructures complémentaires planifiées par le canton et la France voisine (par ex. le prolongement de la ligne de tram n° 17 (ou n° 16) jusqu'à la Gare de Chêne-Bourg) ;
- Augmenter les fréquences des trams et des bus de manière générale ;
- Réaliser des couverts à vélo aux arrêts de trams et de bus pour promouvoir l'intermodalité vélo-transports publics ;
- Mettre des vélos à disposition des utilisateurs des transports publics (notamment à la Gare de Chêne-Bourg) ;
- Mettre à disposition des jeunes communiers des abonnements TPG à prix réduit.

Les membres de l'atelier souhaitent que les communes de Chêne-Bougeries et Thônex soient sollicitées pour obtenir leur soutien dans les actions visant à améliorer l'offre des TPG.

Liens avec d'autres fiches – action :

- AFCB01, M 4 : « Mobilité dans le secteur de la Gare, relation avec le CEVA ».
- AFCB01, M 6 : « Organiser des campagnes d'information sur la mobilité ».

Calendrier :

Acrivité continue.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Associations actives dans le domaine de la mobilité, représentants des communes de Chêne-Bougeries et Thônex, Etat (OCM).

Budget :

A estimer.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de personnes empruntant les transports en commun ;
- Nombre de personnes recourant aux abonnements à prix réduit .

Suivi et amélioration continue :

Rapport annuel sur le développement des transports collectifs.